

COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES																
Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21	L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. Date de la convocation : 5 décembre 2019 RECEU LE : 13 DEC. 2019																
PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL. PROCURATIONS : Alain AUBERT à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Marie-Ange KOFFEL à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL. ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA. Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE																	
N° 4643 OBJET : Acquisition parcelle Nloisir A221	Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir la parcelle suivante située en zone N loisirs dans le but de réaliser une réserve foncière en vue de créer des équipements sportifs. <table><tr><td>Parcelles</td><td>Superficie en m²</td><td>Valeur au m²</td><td>Prix de vente</td></tr><tr><td>A 221</td><td>11.655</td><td>5 €</td><td>58.275 €</td></tr></table> Entendu que les propriétaires de ce terrain consentiraient à le céder à titre amiable à la commune ; Vu l'avis de France Domaine, le prix de vente est fixé à 5 € par m² ; Monsieur Le Maire dépose sur le bureau le plan figuratif des terrains et invite le Conseil à délibérer sur ces acquisitions. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, • Approuve l'acquisition de la parcelle suivante ; <table><tr><td>Parcelles</td><td>Superficie en m²</td><td>Valeur au m²</td><td>Prix de vente</td></tr><tr><td>A 221</td><td>11.655</td><td>5 €</td><td>58.275 €</td></tr></table> • Autorise Monsieur Le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition ; • Dit que les crédits correspondant à ces acquisitions majorées des frais d'acte prévisibles sont prévus au Budget 2019 article 2111 chapitre 21.	Parcelles	Superficie en m²	Valeur au m²	Prix de vente	A 221	11.655	5 €	58.275 €	Parcelles	Superficie en m²	Valeur au m²	Prix de vente	A 221	11.655	5 €	58.275 €
Parcelles	Superficie en m²	Valeur au m²	Prix de vente														
A 221	11.655	5 €	58.275 €														
Parcelles	Superficie en m²	Valeur au m²	Prix de vente														
A 221	11.655	5 €	58.275 €														

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : **13 DEC. 2019**

Affiché
le : **16 DEC. 2019**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 12 décembre 2019

**Le Maire,
Alain PACE**



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SEYSSES

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 20/11/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31600 MURET
tél. 05. 62 .23 .12 .40 -fax 05.62.23.12.32
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

